Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

S'inscrire à l'opération tranquillité vacances



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile.

Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Infos pratiques

Pour vous inscrire, vous pouvez :

- utiliser le service en ligne : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634
- vous rendre en commissariat de police ou en brigade de gendarmerie. *Formulaire d'inscription à l'opération à télécharger, ci-dessous.*

Documents
Formulaire d'inscription à l'opération (hors Paris et petite couronne)